



2015

Rapport annuel

La Réunion

Pour l'égalité des droits
et des chances, la participation
et la citoyenneté
des personnes handicapées.

Loi du 11 février 2005





“Le Comité Interministériel du Handicap de 2013 a fixé une déclinaison territoriale de l'action du Fonds au plus près des besoins des employeurs publics. Aujourd'hui, l'efficacité de la politique handicap portée par le FIPHFP est indissociable de son ancrage régional. L'évolution constante du taux d'emploi depuis dix ans est le fruit du travail de proximité réalisé par les Comités locaux, les DIH, les Handi-Pactes et l'ensemble des partenaires du Fonds.”

Marc Desjardins,
Directeur de l'Établissement public FIPHFP



“Notre action doit collectivement viser l'exemplarité mais, au-delà, chacun de nous doit faire acte de citoyenneté pour bousculer les idées reçues en matière de handicap et faire que l'inclusion sociale des personnes handicapées devienne une réalité.”

Dominique Sorain - Préfet de La Réunion
Comité des employeurs du Handi-Pacte, septembre 2015



L'année des 10 ans de la loi du 11 février 2005, qui a instauré le FIPHFP, a été tout particulièrement saluée dans les actes par les employeurs publics réunionnais.

Jusqu'alors, le secteur public n'avait quasiment jamais accueilli d'apprentis en situation de handicap. En 2015, plus d'une trentaine ont signé des contrats chez des employeurs des trois fonctions publiques de l'île.

Des référents handicap, La Réunion en comptait moins que de doigts de la main. Début décembre 2015, naissait un tout nouveau réseau qui met désormais en lien tous les référents, pilotes, chefs de projet, correspondants, dont le point commun est de gérer les situations de handicap des agents des collectivités territoriales, hôpitaux, services de l'Etat.

Ces chiffres remarquables ne sont que deux des signes de la mobilisation réelle de la fonction publique réunionnaise au service de l'emploi de personnes en situation de handicap.

Cette mobilisation se constate aussi dans le succès des initiatives de la mission Handi-Pacte aux côtés du FIPHFP - ateliers thématiques de professionnels, site internet, lettres électroniques, enquêtes, et se concrétise par la mise en œuvre, partout sur le territoire, de réelles politiques pour l'emploi des personnes en situation de handicap, soutenues par les financements du FIPHFP.

Cette implication croissante des collectivités publiques, à tous les niveaux, des décideurs aux acteurs de terrain, est démultipliée par l'engagement fort et l'expertise de partenaires sans lesquels les intentions ne pourraient se transformer en actions.

L'objet du rapport annuel du FIPHFP à La Réunion est plus que jamais en 2015 de rendre hommage à ces multiples énergies qui concourent à offrir la possibilité à des personnes en situation de handicap, de plus en plus nombreuses, de trouver leur place dans notre société.

Anne Foucault
Déléguée interrégionale handicap



L'interlocutrice des employeurs publics de La Réunion.
Anne Foucault, Déléguée interrégionale handicap Réunion-Mayotte
anne.foucault@caissedesdepots.fr

10 ans

10 DATES CLÉS

2006
Taux d'emploi légal : 3,74 %

- Ça s'est passé en 2006 :
- ▶ Installation du premier Comité national
 - ▶ Création du FIPHFP

2007
Taux d'emploi légal : 4 %

- Ça s'est passé en 2007 :
- ▶ Le Ministère de la Justice : première structure à avoir conventionné avec le FIPHFP
 - ▶ Parution du premier catalogue des aides

2009
Taux d'emploi légal : 4,38 %

- Ça s'est passé en 2009 :
- ▶ Signature de la première convention entre le FIPHFP et la fonction publique hospitalière (CHU de Toulouse)
 - ▶ Signature de la première convention entre le FIPHFP et la fonction publique territoriale (Ville de Lille)

2010
Taux d'emploi légal : 3,99 %

- Ça s'est passé en 2010 :
- ▶ Anne Baltazar est élue Vice-présidente du Comité national du FIPHFP
 - ▶ Mise en place du dispositif employabilité

2008
Taux d'emploi légal : 4,21 %

- Ça s'est passé en 2008 :
- ▶ Didier Fontana exerce son mandat de Président du Comité national du FIPHFP
 - ▶ Le FIPHFP signe une convention de coopération avec l'AGEFIPH

2011
Taux d'emploi légal : 4,22 %

- Ça s'est passé en 2011 :
- ▶ Conférence Nationale du Handicap 2011
 - ▶ Journées nationales des 26 Comités locaux

2012
Taux d'emploi légal : 4,39 %

- Ça s'est passé en 2012 :
- ▶ La collaboration du FIPHFP avec les Centres de Gestion de la fonction publique territoriale
 - ▶ Premier forum régional du FIPHFP

2013
Taux d'emploi légal : 4,64 %

- Ça s'est passé en 2013 :
- ▶ Élection d'André Montané à la présidence du Comité national du FIPHFP
 - ▶ Création du Conseil scientifique du FIPHFP

2014
Taux d'emploi légal : 4,9 %

- Ça s'est passé en 2014 :
- ▶ Mise en place des Handi-Pactes territoriaux
 - ▶ Conférence Nationale du Handicap 2014

2015
Taux d'emploi légal : 5,17 %

- Ça s'est passé en 2015 :
- ▶ Signature de la première convention avec Pôle emploi en faveur de l'accessibilité numérique des personnes en situation de handicap
 - ▶ Le FIPHFP célèbre les 10 ans de la loi de 2005

10 ANS D'ACTIONS VUS PAR...

Maryse Sinamouny

Agent du Rectorat de La Réunion, reconnue travailleur handicapé suite à un accident de la voie publique en 2004

“ Ma vie a basculé suite à mon accident de la circulation qui a endommagé ma colonne vertébrale ainsi que ma moelle épinière. Reconnue travailleur handicapé en 2005, j'ai été licenciée cette même année par mon entreprise pour raisons médicales.

J'ai tenté le concours de la fonction publique territoriale juste après mon accident. C'était une façon pour moi de me tester et de voir si j'avais encore de l'espoir.

Même si je l'ai raté de très peu c'était pour moi une véritable réussite qui m'a conforté dans l'idée que je devais me battre. Grâce à ma détermination et avec le soutien moral de ma famille, de mon mari et de ma fille, j'ai pu remonter la pente.

Après un passage dans différentes administrations, j'ai intégré le Rectorat en 2008, un employeur véritablement à l'écoute de mes besoins. J'ai pu bénéficier de l'aménagement d'un siège adapté à ma voiture, d'un poste de travail avec fauteuil, écran et clavier d'ordinateur ergonomiques et d'horaires aménagées pour pratiquer l'activité physique nécessaire à mon renforcement musculaire grâce aux financements du FIPHFP.

Mon travail contribue chaque jour à mon rétablissement. Aujourd'hui, même avec un CV où figure le statut de travailleur handicapé, postuler ne suffit pas. Il faut se déplacer, pour que l'employeur voit notre détermination, notre potentiel. Le véritable combat est là. Nous ne pouvons pas nous contenter d'espérer que les employeurs appliquent ce que la loi oblige.



C'EST ARRIVÉ EN 2015

ÉVÉNEMENTS

Une journée sous le signe de l'apprentissage

Le 26 juin 2015, une vingtaine d'employeurs publics et privés se sont réunis à Saint-Denis à l'occasion d'un « job dating* » réservé à 80 candidats en situation de handicap, issus d'Établissements et service d'aide par le travail (ESAT) de tout le territoire. Cette date marque également le lancement d'une opération expérimentale et innovante, spécifique à La Réunion : PreKap'R.

Ce rendez-vous a permis la signature de 32 contrats d'apprentissage dont 27 avec des employeurs des fonctions publiques territoriale et hospitalière, au Centre hospitalier universitaire (CHU) de La Réunion, au Centre intercommunal d'action sociale de Saint-Pierre, au Conseil régional ou encore au Conseil départemental.

*Sessions de recrutement avec des entretiens de 5 à 10 minutes.



Journée « job dating » à Saint-Denis

Un Colloque sur le thème « Droit et Handicap - 10 ans après la loi du 11 février 2005, quel bilan, quelles perspectives ? »

Le 12 mars 2015, une communauté de juristes, d'acteurs de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, de représentants de l'administration et des associations se sont réunis à la Faculté de droit de l'Université de La Réunion, à l'occasion du Colloque « Droit et Handicap - 10 ans après la loi du 11 février 2005, quel bilan, quelles perspectives ? ».

Cette journée a permis de mesurer les avancées et les limites de la reconnaissance juridique des droits des personnes en situation de handicap et de mettre en évidence les éléments juridiques qui font encore obstacle à leur parfaite inclusion.

En qualité d'acteur majeur de l'insertion et de la formation des personnes en situation de handicap, le FIPHFP a fait l'objet d'un focus particulier sur ses actions.

SEEPH : un appel à la mobilisation de tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion

Le 17 novembre 2015, les trois partenaires du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés de La Réunion (PRITH) ont organisé une journée de mobilisation en faveur du recrutement et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés à l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH).

Profitant de la présence d'une majorité d'acteurs de l'emploi et de l'insertion, la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE), le FIPHFP et l'Agefiph, ont unis leurs voix. Cette journée organisée autour d'ateliers conviviaux et participatifs avait pour objectifs de renforcer la connaissance mutuelle et la coopération des différents acteurs et de permettre à tous de mieux appréhender les problématiques et leviers de l'emploi des travailleurs en situation de handicap.



Atelier lors de la journée de mobilisation pour l'emploi organisée par le FIPHFP, l'Agefiph et la DIRECTE

CONVENTIONS

Une convention renouvelée entre le FIPHFP et le Centre de Gestion (CDG) de la fonction publique territoriale de La Réunion

Le renouvellement de la convention avec le FIPHFP, validé par le Comité local de juin 2015, permet au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'élargir son action, avec la création d'une direction dédiée qui accompagne au plus près les collectivités locales.

Le CDG s'implique fortement dans le déploiement du dispositif d'apprentissage PreKap'R et appuie les directions des ressources humaines des communes sur les questions du maintien dans l'emploi ou encore de l'accessibilité. Dans le cadre de cette convention, il est plus que jamais un acteur incontournable sur le territoire et noue d'autres partenariats, en particulier avec le Handi-Pacte, pour la création et l'animation du réseau des référents handicap, ou encore avec le Cap emploi.



LES EMPLOYEURS PUBLICS DONT LA CONVENTION A ÉTÉ APPROUVEÉ PAR LE COMITÉ LOCAL EN 2015

- Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de La Réunion
- Conseil régional de La Réunion

962 967€

C'est le montant du financement apporté par le FIPHFP dans le cadre de la convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de La Réunion validée par le Comité local de juin 2015.



Journée de travail du réseau des référents handicap de La Réunion co-animee par le CDG et le Handi-Pacte.

LES PARTENAIRES

Cap emploi, un appui essentiel dans l'accès à l'emploi



Cap emploi est l'organisme de placement spécialisé qui intervient sur délégation de Pôle emploi auprès des personnes reconnues comme travailleurs en situation de handicap. Financé par le FIPHFP et l'Agefiph dans le cadre du partenariat entre les deux Fonds (article 26 de la loi du 11 février 2005), le réseau Cap emploi intervient sur l'ensemble du territoire. Selon la complexité des situations rencontrées, il peut assurer un accompagnement sur le marché de l'emploi ou contribuer à structurer des projets de reconversion professionnelle.

 www.capemploi.com

Sameth, la référence du maintien dans l'emploi



Lorsqu'un handicap s'aggrave ou survient brusquement, la clé du maintien dans l'emploi réside souvent dans l'aménagement du poste de travail. Pour accompagner les personnes confrontées à ces situations, le Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (Sameth) développe des actions précieuses. Le Sameth a notamment pour mission d'adresser des recommandations aux fournisseurs de matériel adapté, superviser les tests et remettre son avis à l'employeur.

Les Centres de Gestion de la fonction publique territoriale, partenaires des collectivités sur l'ensemble du territoire



Depuis 2007, de nombreux Centres de Gestion (CDG) de la fonction publique territoriale se sont associés avec le FIPHFP pour renforcer les actions initiées dans le domaine de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. L'objectif de ces partenariats est d'accompagner les établissements de moins de 350 agents dans le développement de leur politique handicap notamment par la signature de conventions pluriannuelles.



Journée d'échanges entre le Handi-Pacte et des personnes en situation de handicap travaillant en ESAT



Journée «job dating» à Saint-Denis

PreKap'R, un partenariat territorial inédit en faveur de l'apprentissage

PreKap'R est un dispositif innovant en cours d'expérimentation depuis mai 2015 sur le territoire réunionnais. Il s'agit d'un véritable parcours d'insertion professionnelle par l'apprentissage, chez des employeurs publics et privés, pour des personnes issues d'Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT).

De nombreux partenaires ont pris part à cette initiative : le Conseil régional, l'Agence régionale de la santé (ARS), l'Agefiph, le Réseau des ESAT et entreprises réunionnaises (REER), le Centre national de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT), l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH), le Centre de Gestion pour la fonction publique territoriale de La Réunion, les chambres consulaires et les Centres de formation des apprentis (CFA). Cette action expérimentale unique au niveau national, par le nombre de partenaires concernés, vise à sécuriser le passage des personnes en situation de handicap du secteur protégé au milieu ordinaire de travail par le biais de l'apprentissage.



Atelier reproductrice de l'ALEPPA

LA SÉCURISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT

Un des objectifs de PréKap'R est de compenser le handicap dans l'emploi par l'accompagnement au long cours de chacun des apprentis par un « référent parcours ».

Ce dernier est l'interface entre l'apprenti et les différentes parties prenantes : tuteur, équipe, directeur des ressources humaines de l'employeur, CFA, famille.

Le dispositif permet également de sécuriser le parcours de l'apprenti en mettant en œuvre les adaptations pédagogiques nécessaires à la réduction des écarts entre les pré-requis et les connaissances attendues.

LE HANDI-PACTE

Le FIPHFP décline son action au niveau territorial à travers le dispositif des Pactes territoriaux ou Handi-Pactes, initiés en 2014 dans chaque région.

FONCTIONNEMENT



Les Pactes sont coordonnés avec les Plans régionaux d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (PRITH), portés par les Préfets et animés par les Délégués interrégionaux handicap (DIH).

QUATRE MISSIONS CLÉS



Récolter et analyser les données relatives à l'emploi des personnes en situation de handicap sur les territoires

Favoriser le partage de bonnes pratiques entre les trois fonctions publiques.

Accentuer la mobilisation des ressources du FIPHFP et des employeurs publics au service des politiques publiques d'insertion, de maintien dans l'emploi et de formation des personnes en situation de handicap.

Informier les employeurs publics et les partenaires régionaux sur l'emploi des personnes en situation de handicap



Le Comité des employeurs a réuni plus de 100 personnes sous l'égide du Préfet Dominique Sorain

Une année marquée par le renforcement de l'action du Handi-Pacte

Après une première phase au deuxième semestre 2014, consacrée à l'écoute des besoins des employeurs publics réunionnais, l'année 2015 a été celle du déploiement de l'offre de services en direction des acteurs du handicap des trois fonctions publiques réunionnaises. En étroite collaboration avec la Déléguée interrégionale handicap (DIH) du FIPHFP, le Handi-Pacte a travaillé dans un souci permanent de complémentarité des offres déjà proposées par les partenaires de la mission sur le territoire, que sont le Centre de Gestion (CDG) de la fonction publique territoriale, la Plateforme RH de la Préfecture et le Plan régional d'insertion des travailleurs en situation de handicap (PRITH).

Quelques chiffres permettent de souligner la dynamique régionale et la forte participation qui ont accompagné le lancement du Club Handi-Pacte, ouvert à l'ensemble des acteurs du handicap (agents des ressources humaines, médecins, préventeurs...) ainsi que celui du Réz'Ho (Réseau réunionnais des référents handicap des trois fonctions publiques) soutenu par le Centre de Gestion (CDG) de la fonction publique territoriale de La Réunion.

Des employeurs publics fortement mobilisés sur la question du handicap

Les neuf journées de travail qui ont été organisées ont réuni plus de 300 participants venus pour échanger et monter en compétences sur des thématiques variées et structurantes : la compensation du handicap, le panorama des aides et acteurs financés par le FIPHFP à La Réunion, l'apprentissage pour les personnes issues d'Établissements et services d'aide par le travail (ESAT), le métier de référent handicap, la communication sur le handicap...

35 employeurs publics différents se sont mobilisés au cours de ces ateliers, ce qui correspond à 60% des employeurs assujettis au FIPHFP.

Cette dynamique a permis de relayer les bonnes pratiques locales, de créer le site internet www.handipacte-reunion.fr, une lettre d'information semestrielle ainsi qu'un Flash Actus mensuel qui parviennent à plus de 600 personnes référencées et permettent de maintenir le lien entre les temps de rencontre.

Jean-Charles LE BLEVEC
Coordinateur Handi-Pacte de la Fonction publique de La Réunion

“La participation et l'adhésion aux différents temps de réflexion collective proposés sont les signes de l'engagement fort des employeurs publics réunionnais dans des politiques d'inclusion volontaristes en direction de leurs agents en situation de handicap. Gageons ensemble que 2016 sera pour la mission Handi-Pacte placée sous le signe du maintien dans l'emploi et constituera une confirmation de cette belle dynamique régionale naissante !”.



Réunion du Club Handi-Pacte de La Réunion

► LES COMITÉS LOCAUX

Composition du Comité local de La Réunion

Le Comité local est l'instance représentative du FIPHFP dans la région. Il est présidé par le Préfet de région ou son représentant. Chaque Comité local compte 20 membres tous nommés par arrêté du Préfet de région.

En 2015, deux conventions ont été validées par le Comité local de La Réunion, dont une avec un nouveau partenaire, pour un montant total de 1 350 115 euros.

8 membres représentant les employeurs publics

- Le préfet de La Réunion ou son représentant

Trois directeurs de services régionaux de l'État ou leurs représentants :

- le directeur de l'agence de santé Océan indien ;
- la directrice des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi ;
- la directrice de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Trois élus locaux représentant les employeurs de la fonction publique territoriale dans la région :

- Serge François HOARAU, conseil départemental de La Réunion (suppléant : Marie-Paule BALAYA, conseil départemental de La Réunion) ;
- Huguette VIDOT, conseil régional de La Réunion (suppléant : Serge CAMATCHY, conseil régional de La Réunion) ;
- Richard NIRLO, Association des maires de La Réunion) (suppléant : Maurice GIRONCEL, Association des maires de La Réunion).

Un membre représentant les employeurs de la fonction publique hospitalière :

- David LE-SPEGAGNE (suppléant : Francisco MORENO).

8 membres représentant les personnels, proposés par les organisations syndicales représentatives au plan national

En qualité de membres titulaires :

- Expedit LOCK FAT, CFDT
- Ghislaine BANCALIN, CFTC
- Corinne SAYAG, CFE-CGC
- Régis INFANTE, CGTR
- Nelson TECHER, FO
- Frédérique PICARD, FSU
- Magali BILLARD, Union syndicale Solidaires
- Sonia LAPIERRE, UNSA

En qualité de membres suppléants :

- Philippe TESTE, CFDT
- Marie-Paule GUEZELOT, CFDT
- Séverine CLAUSSE, CFTC
- Jacques CHEVALIER, CFE-CGC
- Bruno LORIGNY, FO
- Léandre BILLAUD, FSU
- Jimmy MANIKOM-PERMAL, Union syndicale Solidaires
- Karine DEFROMONT, UNSA

4 membres représentant les associations ou organismes regroupant des personnes en situation de handicap

En qualité de membres titulaires :

- Jean-Pierre TOUSSAINT, URIOPS
- Jean-Pierre BIDOIS, Ligue Réunion sport adapté
- Nacer DJOUDI, Association Saint François d'Assise
- Pierre REYNAUD, Comité Valentin Haüy

En qualité de membres suppléants :

- Francois CUVELIER, URIOPS
- Myriam CASTAGNE, Autisme Réunion
- Elisabeth HOUOT, Association Saint François d'Assise
- M. Richard MULLER

3 personnes désignées en raison de leurs compétences dans le domaine du handicap assisté, sans voix délibérative, aux séances du comité :

- Le Directeur de la caisse d'allocations familiales de La Réunion ou son représentant ;
- La Présidente de la caisse générale de sécurité sociale - assurance maladie de La Réunion ou son représentant ;
- Le délégué régional de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph).

1 représentant des finances publiques

- Le Directeur régional des finances publiques ou son représentant

L'essentiel en chiffres

4,70 %

Taux d'emploi légal de la région



3,45 %

dans la fonction publique de l'État

6,46 %

dans la fonction publique hospitalière

4,33 %

dans la fonction publique territoriale

1 689

Nombre de Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) dans la région



51,51 %

de bénéficiaire entre 41 et 55 ans

55,48 %

de hommes

42,75 %

Taux de Reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés (RQTH) de la région

39 436

Nombre d'Effectifs total rémunéré (ETR).

3 219 490 €

Montant des contributions issu de la déclaration 2015 de la région.

1 348 369 €

Montant total des financements du FIPHFP pour la région

170 135 €

Aides plateforme versées aux employeurs de la région par fonction publique

138 491 €

Programme accessibilité versé aux employeurs de la région par fonction publique

1 039 743 €

Conventions employeurs versées aux employeurs de la région par fonction publique.

3 075 403 €

Montant de l'engagement total des 4 conventions employeur



2

Nombre de conventions validées en Comité local en 2015

1 359 817 €

Montant de l'engagement total des conventions validées en Comité local en 2015

1	Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap par département et par fonction publique	P 15
2	Évolution des dépenses déductibles par fonction publique	P 16
3	Évolution de la moyenne d'âge des BOE pour la région	P 16
4	Évolution de la répartition hommes/femmes par département et par fonction publique	P 17/18
5	Évolution du taux des RQTH et des agents reclassés dans la région	P 19
6	Évolution des financements versés aux employeurs de la région par fonction publique	P 20
7	LES AIDES PLATEFORME : évolution des financements	P 21
8	LE PROGRAMME ACCESSIBILITÉ : évolution des financements	P 22
9	Évolution du statut des employeurs ayant déclaré en 2015 par fonction publique	P 23
10	Évolution du montant des contributions des employeurs publics de la région - détail par département et par fonction publique	P 24

1/01

Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap par département et par fonction publique

Déclarations Année 2015 - Effectifs au 01/01/2014

	RÉUNION	RÉGION LA RÉUNION
Fonction publique de l'État		
Nombre ETR	1 820	1 820
Nombre de bénéficiaires (BOE)	60	60
Taux d'emploi direct	3,30 %	3,30 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	3	3
Taux d'emploi légal	3,45 %	3,45 %
Nombre d'unités manquantes	48	48
Fonction publique hospitalière		
Nombre ETR	7 686	7 686
Nombre de bénéficiaires (BOE)	427	427
Taux d'emploi direct	5,56 %	5,56 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	69	69
Taux d'emploi légal	6,46 %	6,46 %
Nombre d'unités manquantes	1	1
Fonction publique territoriale		
Nombre ETR	29 930	29 930
Nombre de bénéficiaires (BOE)	1 202	1 202
Taux d'emploi direct	4,02 %	4,02 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	93	93
Taux d'emploi légal	4,33 %	4,33 %
Nombre d'unités manquantes	596	596
Ensemble des fonctions publiques		
Nombre ETR	39 436	39 436
Nombre de bénéficiaires (BOE)	1 689	1 689
Taux d'emploi direct	4,28 %	4,28 %
Nombre Équivalents bénéficiaires	165	165
Taux d'emploi légal	4,70 %	4,70 %
Nombre d'unités manquantes	645	645

Source : déclarations employeurs 2015 - Extraction des données du 08/12/2015

2/01

Évolution des dépenses déductibles par fonction publique

Déclarations Année 2015 - Effectifs au 01/01/2014

	Déclaration 2013	Déclaration 2014	Déclaration 2015
<i>Effectif au</i>	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014
Fonction publique de l'État	163 496 €	76 049 €	47 761 €
Fonction publique hospitalière	1 875 250 €	2 637 470 €	2 054 726 €
Fonction publique territoriale	1 957 846 €	3 101 317 €	1 941 892 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	3 996 592 €	5 814 836 €	4 044 379 €

Source : recueil statistique de l'année concernée

4/01

Évolution de la répartition homme/femme par département

Déclarations Année 2015 - Effectifs au 01/01/2014

	Déclaration 2013	Déclaration 2014	Déclaration 2015
<i>Effectif au</i>	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014
Réunion			
Hommes	58,41 %	57,98 %	55,48 %
Femmes	41,59 %	42,02 %	44,52 %
Région La Réunion			
Hommes	58,41 %	57,98 %	55,48 %
Femmes	41,59 %	42,02 %	44,52 %

Source : recueil statistique de l'année concernée

3/01

Évolution de la moyenne d'âge des BOE pour la région

Déclarations Année 2015 - Effectifs au 01/01/2014

	Déclaration 2013	Déclaration 2014	Déclaration 2015
<i>Effectif au</i>	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014
Jusqu'à 25 ans	1,46 %	1,32 %	2,78 %
de 26 à 40 ans	14,78 %	13,62 %	15,57 %
de 41 à 55 ans	54,55 %	64,78 %	51,51 %
56 ans et plus	29,21 %	20,28 %	30,14 %

Source : recueil statistique de l'année concernée

Évolution de la répartition homme/femme par fonction publique

Déclarations Année 2015 - Effectifs au 01/01/2014

	Déclaration 2013	Déclaration 2014	Déclaration 2015
Effectif au	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014
Fonction publique de l'État			
Hommes	71,43 %	69,23 %	70,00 %
Femmes	28,57 %	30,77 %	30,00 %
Fonction publique hospitalière			
Hommes	33,76 %	36,30 %	32,08 %
Femmes	66,24 %	63,70 %	67,92 %
Fonction publique territoriale			
Hommes	68,07 %	66,51 %	63,06 %
Femmes	31,93 %	33,49 %	36,94 %

Source : recueil statistique de l'année concernée

Évolution du taux des RQTH et des agents reclassés dans la région (avec un détail par département)

Déclarations Année 2015 - Effectifs au 01/01/2014

	Déclaration 2013	Déclaration 2014	Déclaration 2015
Effectif au	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014
Réunion			
Agents bénéficiant d'une RQTH	43,17 %	40,13 %	42,75 %
Agents reclassés ou assimilés	41,40 %	38,57 %	32,92 %
Agents bénéficiant d'une ATI	5,39 %	3,32 %	2,19 %
Autres	10,04 %	17,98 %	22,14 %
Region La Réunion			
Agents bénéficiant d'une RQTH	43,17 %	40,13 %	42,75 %
Agents reclassés ou assimilés	41,40 %	38,57 %	32,92 %
Agents bénéficiant d'une ATI	13,72 %	3,32 %	2,19 %
Autres	10,04 %	17,98 %	22,14 %

Source : recueil statistique de l'année concernée

Évolution des financements versés aux employeurs de la région, par fonction publique en euros :

- pour les aides plateformes,
- pour le programme accessibilité,
- pour les conventions employeurs.

	Déclaration 2013	Déclaration 2014	Déclaration 2015
<i>Effectif au</i>	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014
Aides plateforme			
Fonction publique de l'État	3 177 €	0 €	9 323 €
Fonction publique hospitalière	15 951 €	14 360 €	13 557 €
Fonction publique territoriale	46 471 €	87 663 €	147 255 €
SOUS-TOTAL	65 599 €	102 023 €	170 135 €
Programme accessibilité			
Fonction publique de l'État	0 €	0 €	0 €
Fonction publique hospitalière	0 €	41 972 €	0 €
Fonction publique territoriale	166 025 €	135 046 €	138 491 €
SOUS-TOTAL	166 025 €	177 018 €	138 491 €
Conventions employeurs			
Fonction publique de l'État	0 €	0 €	0 €
Fonction publique hospitalière	0 €	0 €	266 670 €
Fonction publique territoriale	396 328 €	69 730 €	773 073 €
SOUS-TOTAL	396 328 €	69 730 €	1 039 743 €
TOTAL	627 952 €	348 771 €	1 348 369 €

**Les AIDES PLATEFORME :
Évolution des financements**

En 2015, 16 employeurs se sont vus attribuer 79 aides pour un montant de 170 135 €.

	2013	2014	2015
Fonction publique de l'État			
Nombre d'employeurs	1	0	2
Nombre d'aides financées	1	0	5
MONTANT FINANCIÉ	3 177 €	0 €	9 323 €
Fonction publique hospitalière			
Nombre d'employeurs	1	1	1
Nombre d'aides financées	4	7	7
MONTANT FINANCIÉ	15 951 €	14 361 €	13 557 €
Fonction publique territoriale			
Nombre d'employeurs	11	13	13
Nombre d'aides financées	22	30	67
MONTANT FINANCIÉ	46 471 €	87 663 €	147 255 €
TOTAL			
Nombre d'employeurs	13	14	16
Nombre d'aides financées	27	37	79
MONTANT FINANCIÉ	65 599 €	102 024 €	170 135 €

Le PROGRAMME ACCESSIBILITÉ : Évolution des financements

En 2015, 2 employeurs se sont vus attribuer 2 financements pour un montant de 138 491 €.

	2013	2014	2015
Fonction publique de l'État			
Nombre d'employeurs	0	1	0
Nombre de demandes financées	0	4	0
MONTANT FINANCIÉ	0 €	41 972 €	0 €
Fonction publique hospitalière			
Nombre d'employeurs	0	0	0
Nombre de demandes financées	0	0	0
MONTANT FINANCIÉ	0 €	0 €	0 €
Fonction publique territoriale			
Nombre d'employeurs	2	1	2
Nombre de demandes financées	2	2	2
MONTANT FINANCIÉ	166 025 €	135 046 €	138 491 €
TOTAL			
Nombre d'employeurs	2	2	0
Nombre de demandes financées	2	6	0
MONTANT FINANCIÉ	166 025 €	177 018 €	138 491 €

Évolution du statut des employeurs ayant déclarés par fonction publique

Déclarations Année 2015 - Effectifs au 01/01/2014

	Déclaration 2013	Déclaration 2014	Déclaration 2015
Effectif au	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014
Nombre d'employeurs assujettis soumis au versement d'une contribution ou contribution forfaitaire			
Fonction publique de l'État	7	6	6
Fonction publique hospitalière	1	1	1
Fonction publique territoriale	38	33	32
TOTAL	46	40	39
Nombre d'employeurs assujettis non soumis au versement d'une contribution			
Fonction publique de l'État	1	2	2
Fonction publique hospitalière	3	3	3
Fonction publique territoriale	8	14	15
TOTAL	12	19	20
Total d'employeurs assujettis			
Fonction publique de l'État	8	8	8
Fonction publique hospitalière	4	4	4
Fonction publique territoriale	46	47	47
TOTAL	58	59	59
Effectif total rémunéré			
Fonction publique de l'État	2 162	1 927	1 820
Fonction publique hospitalière	7 202	7 579	7 686
Fonction publique territoriale	28 114	29 045	29 930
TOTAL	37 478	38 551	39 436

Source : déclaration de l'année concernée

Évolution du montant des contributions des employeurs publics de la région - détail par département et par fonction publique (y compris les contributions forfaitaires)

Déclarations Année 2015 - Effectifs au 01/01/2014

	Déclaration 2013	Déclaration 2014	Déclaration 2015
Effectif au	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014
Réunion			
Fonction publique de l'État	193 212 €	240 964 €	221 359 €
Fonction publique hospitalière	47 940 €	73 554 €	5 718 €
Fonction publique territoriale	3 399 197 €	3 051 377 €	2 992 413 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	3 640 319 €	3 365 895 €	3 219 490 €
Région La Réunion			
Fonction publique de l'État	193 212 €	240 964 €	221 359 €
Fonction publique hospitalière	47 940 €	73 554 €	5 718 €
Fonction publique territoriale	3 399 197 €	3 051 377 €	2 992 413 €
TOTAL FONCTION PUBLIQUE	3 640 319 €	3 365 895 €	3 219 490 €

Source : déclaration de l'année concernée

Glossaire

ETR : Effectif Total Rémunéré.

BOE : Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.

Équivalents BOE : Équivalents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés.

Unités manquantes : Le nombre d'unités manquantes correspond à la différence entre le nombre total de personnes rémunérées par l'employeur auquel est appliquée la proportion de 6 %, arrondi à l'unité inférieure, et celui des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue à l'article L. 323-2 qui sont effectivement rémunérés par l'employeur.

Taux emploi direct :
$$\frac{\text{nombre de bénéficiaires}}{\text{nombre d'ETR}}$$

Taux d'emploi légal :
$$\frac{\text{nombre de bénéficiaires} + \text{Équivalents bénéficiaires}}{\text{nombre d'ETR}}$$

Dépenses déductibles :

- Type 1** : Les dépenses réalisées en passant des contrats de fournitures de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des centres d'aide par le travail (art.6 du décret),
- Type 2** : Les dépenses affectées à des mesures adoptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la Fonction publique (article 6, II),
- Type 3** : Même calcul pour les efforts consentis par l'employeur pour accueillir ou maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées,
- Type 4** : Les aménagements des postes de travail effectués pour maintenir dans leur emploi les agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions dans les conditions réglementaires applicables à chaque fonction publique et qui n'appartiennent pas à l'une des catégories de bénéficiaires visés à l'article 2 du décret,
- Type 5** : Assistants vie scolaire.



"La version numérique de ce document est conforme aux normes pour l'accessibilité des contenus du Web, les WCAG 2.0, et certifié ISO 14289-1. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retracé vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique. Enfin, il a été testé de manière exhaustive et validé par un expert non voyant."



Retrouvez
plus d'informations
sur www.fiphfp.fr



**Fonds pour l'insertion
des personnes handicapées
dans la fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France
75914 PARIS Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33

E-mail : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr



Une gestion Caisse des Dépôts